

41/88

Information hebdomadaire CONFIDENTIELVisite du Président sud-africain, P.W. Botha (B) **CK 18. Okt. 88 18**

B, accompagné de son Ministre des affaires étrangères, a fait à sa demande une visite de courtoisie au Chef du Département le 14 octobre 1988.

Les deux interlocuteurs ont longuement abordé la situation interne en République d'Afrique du Sud.

BRF a invité B à réaliser en profondeur les réformes indispensables à l'abolition du système de l'apartheid, et à mettre en place de véritables structures démocratiques. Ainsi se manifesteraient les signes positifs attendus par le Conseil fédéral. En effet, a estimé BRF, des gestes concluant sont nécessaires qui indiquent clairement les intentions politiques du Gouvernement sud-africain.

En parlant de la situation en Afrique australe, BRF a exprimé sa satisfaction à l'égard des progrès enregistrés dans les négociations quadripartites sur l'Angola et la Namibie. De son côté, B a insisté sur la nécessité d'un soutien international économique et financier accru en faveur des états de la région (Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe).

Le Secrétaire d'Etat Brunner (BRE) avait rencontré B et le Ministre des affaires étrangères sud-africain le 10 octobre à Zürich. Les entretiens ont porté sur les points suivants:

- récents voyages de B en Afrique australe;
- négociations sur la Namibie et Angola: L'Afrique du Sud, l'Angola, Cuba et les Etats-Unis sont convenus que Cuba retirera ses troupes dans un délai de 24 à 30 mois. Cette opération de désengagement se déroule sous contrôle international (Etats-Unis, RSA, Angola et URSS). La RSA souhaite que les Cubains dégagent rapidement l'Angola jusqu'au



13ème parallèle (ligne de Benguela) pour se cantonner au Nord de ce dernier. La RSA demandera qu'un lien soit établi entre le désengagement de ses troupes de Namibie et celui des troupes cubaines de l'Angola.

La RSA s'oppose à ce que les Etats ayant pris des sanctions contre elle fassent partie du GANUPT. Exception sera faite pour la Finlande qui fournit le Haut-Commissaire. La Suisse sera dès lors appelée à un soutien plus important que prévu au GANUPT. Les Sud-Africains souhaiteraient qu'elle fournisse également des observateurs pour des élections.

En ce qui concerne la date de l'engagement du GANUPT, le 1er janvier 1989 sera probablement retenu. Entre-temps, nous avons été informés que les quatres pays se réuniront vendredi prochain à Genève.

- Situation en Afrique du Sud: BRE a relevé qu'il faudrait que la RSA, si elle entend que la Communauté internationale croie à ses réformes, libère Mandela. Ce dernier est traité depuis fin août en clinique privée au Cap. B a précisé, qu'après les élections municipales du 26 octobre prochain, si Mandela continue à collaborer avec le Gouvernement comme il le fait maintenant, ce dernier ne retournera pas en prison.

Dans le cadre des relations bilatérales, l'affaire Bischoff/Schneider - le couple suisse enlevé par les services secrets sud-africains de leur lieu de séjour au Swaziland - a été rappelée au Ministre des affaires étrangères sud-africain en insistant sur le fait que le Gouvernement suisse appuie la demande des intéressés visant à obtenir une indemnisation adéquate de la part du gouvernement sud-africain pour tort moral et physique.

Entretiens avec M. Alain Decaux, Ministre délégué à la Francophonie, le 10 octobre 1988

M. Decaux se félicite des progrès de la coopération francophone depuis les Sommets de Paris et Québec. Celui de Dakar devrait renforcer encore la place de l'Afrique dans la communauté francophone. La majeure partie des fonds annoncés pour 1988 sont engagés et les projets mis sur pied avancent bon train. La participation de la Suisse, remarquée au Sommet de Québec, est très appréciée. Sa position particulière est comprise et acceptée, et sa présence dans la coopération culturelle, scientifique et technique est jugée nécessaire à la cohérence de l'ensemble de la Francophonie.

M. Felber salue le rôle qu'y joue la France, qui ne tente pas d'accaparer le mouvement à son profit et qui favorise une Francophonie ouverte et éclectique. Il souligne la volonté des autorités fédérales de s'associer à la coopération francophone, en représentant l'ensemble de la Suisse, et non seulement tel ou tel canton ou intérêt particulier. Bien que notre attitude réservée à l'égard du volet politique des Sommets ne se soit pas modifiée, nous constatons que ces rencontres pragmatiques et non-institutionnalisées n'exigent pas le maintien d'un statut particulier de la Suisse, qui entend continuer à oeuvrer activement aux projets francophones concrets. C'est pourquoi M. Felber proposera au Conseil fédéral que la Suisse participe à part entière au Sommet de Dakar.

### Erkundungsmission in Namibia

Eine technische Erkundungsmission der Vereinten Nationen hielt sich im Hinblick auf die Verwirklichung der Sicherheitsratsresolution 435 rund zwei Wochen in Namibia auf (siehe Information hebdomadaire vom 3.10.88). Divisionär Huber, Oberfeldarzt der Schweizer Armee, der der Mission als Berater angehörte, sowie Erwin Hofer, Chef der Sektion UNO/IO, der sich parallel zur UNO-Delegation in Namibia befand, sind nach Bern zurückgekehrt. Ihre Aufgabe bestand darin, an Ort und Stelle Abklärungen vorzunehmen im Rahmen der vom Bundesrat angeordneten Ueberprüfung des von der UNO an die Schweiz gerichteten Gesuches zur medizinischen Betreuung der GANUPT (Groupe d'Assistance des Nations Unies pour la Période de Transition en Namibie). Gleichzeitig hielt sich auch unser Konsul von Kapstadt, Jean Saxod, in Namibia auf, der sich insbesondere mit den Fragen der Schaffung einer schweizerischen Infrastruktur in Windhoek während der Einsatzdauer der GANUPT befasste.

Die vorläufigen Ergebnisse der Mission bestätigen die Erkenntnis, dass die GANUPT mit ihrem ursprünglich vorgesehenen Umfang von rund 9500 Personen bestenfalls im Laufe des ersten Semesters 1989 zum Einsatz kommen kann, da die Durchführung des namibischen Unabhängigkeitsverfahrens erst nach einer Einigung über den Abzug der kubanischen Truppen aus Angola sowie über den südafrikanischen Rückzug aus Namibia und nach Klärung der Stellung von SWAPO und UNITA als möglich erscheint. Dies beeinflusst auch den Anfang eines eventuellen schweizerischen Engagements. In dieser Beziehung war festzustellen, dass in Namibia sehr gute medizinische Infrastrukturen vorhanden sind, sofern das dortige südafrikanische Personal verfügbar bleibt. Ganz allgemein drängt sich die Schlussfolgerung auf, dass die GANUPT bezüglich ihrer gesamten Logistik in einem bedeutenden Masse auf eine Zusammenarbeit mit Südafrika angewiesen sein wird, wenn sie ihre Kosten in einem vertretbaren Rahmen halten will.

Hinsichtlich der schweizerischen Rolle ergeben sich aufgrund der Resultate der Mission mehrere Optionen, die ausgehend von einem Anfangsbedarf von 70 bis 90 Personen in der Endphase 160 bis zu 220 Personen umfassen könnten, wobei die Schweizer mehrheitlich im Norden Namibias zum Einsatz kämen. Abgestützt auf die Berichte Huber/Hofer geht es nun darum, die schweizerische Position im EDA und EMD zu klären, anschliessend mit den Vereinten Nationen die Prinzipien unserer allfälligen Unterstützung auszuhandeln, um hierauf dem Bundesrat konkrete Vorschläge zu unterbreiten.

Gemischte Wirtschaftskommission CH/DDR; Berlin, 11./13.10.88

Kommissionstagung stand im Zeichen markanten Exportaufschwungs zugunsten Schweiz, was DDR veranlasste, mit Nachdruck Massnahmen zum vermehrten Ausgleich bilateralen Handelsverkehrs zu fordern. Verlangt wird u.a. Aufhebung schweizerischer Einfuhrzölle zur Beseitigung der nach DDR-Auffassung gewichtigen Wettbewerbsnachteile gegenüber EG- und EFTA-Ländern nach Muster eines zwischen Finnland und DDR bestehenden Vertrages. Im übrigen ist erneut deutlich geworden, dass Aenderung bisherigen Wirtschaftskurses nicht beabsichtigt. Zwar wird anerkannt, dass sowjetische Reformansätze insbesondere wegen vertraglicher Absprachen im Rahmen RGW nicht ohne Auswirkungen auf DDR bleiben werden. Wohl wegen wenig verheissungsvoller Resultate früherer Reformexperimente wird dagegen nicht beabsichtigt, aus freien Stücken von UdSSR vorgezeichnete Reformschritte nachzuvollziehen.

BRUNNER.

EIDGENOESSISCHES DEPARTEMENT FUER  
AUSWAERTIGE ANGELEGENHEITEN  
Presse- und Informationsdienst

CK 18. Okt. 88 18

Bern, den 17.10.1988

i.A.22.14.7.3.-CB/BDT

Interne VerteilerlisteBetrifft: IH 41/88

Departementsvorsteher		BRF
Dipl. Sekretär	Hr. Combernous	CD
pers. Mitarbeiter	Frau Hanselmann	
Generalsekretariat	Hr. Schaller	SRU
Politischer Direktor, Staatssekretär	Hr. Brunner	BRE
Sekretariat Staatssekretär	Hr. Barras	BF
Protokoll	Botschafter Barbey	BAC
Politisches Sekretariat	Botschafter Ramseyer	RY
Politischer Dokumentationsdienst, Kanzlei pol. Sekretariat		W 338
Politische Sonderfragen	Minister von Arx	AX
Finanz- und Wirtschaftsdienst	Minister Lautenberg	LA
	Hr. Faivet	FB
Pol. Abteilung I	Botschafter Staehelin	SIN
	Hr. Pedotti	PGF
Dienst Frankophonie	Hr. De DardeI	DJ
Europarat	Hr. Richard	RA
Pol. Abteilung II	Botschafter Ruegg	RUE
	Hr. Blickenstorfer	BLI
Sektion f. kons. Schutz	Hr. Robert	RO
Auslandschweizersekretariat	Minister Fetscherin	FN
Fremde Interessen	Hr. Ghisler	GH
Direktion f. int. Organisationen	Botschafter Muheim	MF
	Minister Erard	ER
	Minister Gyger	GWB
Sektion Vereinte Nationen und intern. Organisationen	Hr. Hofer	HER

Sektion intern. wissenschaftliche Angelegenheiten	Hr. Creola	CRE
Sektion für intern. Umweltangelegenheiten	Hr. Schmid	SCW
Sektion f. kulturelle und UNESCO- Angelegenheiten	Hr. Luciri	LC
Sekretariat der nationalen schweiz. UNESCO-Kommission	Hr. Theurillat	TB
Direktion für Völkerrecht	Botschafter Krafft Minister Stettler Minister Godet	KT STR GT
Sektion Völkerrecht	Hr. Spinner	SPI
Sektion Entschädigungsabkommen	Hr. Bühler	BC
Sektion Staatsverträge	Hr. Rubin	RC
Sektion Landesgrenze- und Nachbarrecht	Hr. Dubois	DS
Sektion Verkehr Seeschiffahrtsamt Basel	Direktor Hulliger Stellvertr. Direktor Haenggi	HG
DVA	Botschafter Manz Frau Krieg	MA KRI
Sicherheitsbeauftragter	Hr. Iten	IT
Sektion Rekrutierung und Ausbildung des Personals	Hr. von Graffenried	GRP
Personalsektion	Hr. Kaiser/Hr. Reich	KA/RE
Sektion Buchhaltung und Informatik	Hr. Savoye	SAV
D. f. verw. rechtl. Angelegenheiten	Hr. Doswald	DW
Sektion Bezüge und Zulagen Verwaltungsinspektorat	Hr. Trinkler Hr. Castelli	TK CS
Kuriersektion	Hr. Schweizer	SRJ
Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe	Botschafter Staehelin	SFR
Stellvertr. Direktor	Hr. Wilhelm	WM
Delegierter für Katastrophenhilfe im Ausland	Hr. Bill	BH
Vizedirektor	Hr. Giovannini Hr. Högger	GI HL
Informationsdienst	Hr. Leuzinger	LP
Multilaterale Angelegenheiten	Hr. Pasquier	PA
Sektion human. Nahrungsmittelhilfe	Frau Schelling R.	SGR
Integrationsbüro EDA/EVD	Minister Kellenberger	Ke

EX 1 B. Okt. 88 1 B.

CONFIDENTIEL Complément à l'Information hebdomadaire du 17 octobre 1988

Visite en France du  
Conseiller fédéral René Felber,  
Chef du Département fédéral des affaires étrangères,  
les 10 et 11 octobre 1988.

Entretiens avec M. Roland Dumas, Ministre d'Etat,  
Ministre des affaires étrangères,  
et la délégation française  
le 10 octobre 1988 au Quai d'Orsay

---

#### RELATIONS INTERNATIONALES

Ont été abordées les relations Est-Ouest, et plus particulièrement la situation en Union Soviétique, la CSCE, l'initiative du Président de la République française de convoquer une conférence sur les armes chimiques, et enfin la position de la Suisse face à l'Europe communautaire.

#### Relations Est-Ouest

BRF se félicite de l'amélioration du climat intervenue entre l'Union Soviétique et les Etats-Unis, susceptible entre autres de contribuer à la solution des crises régionales dans le monde. La signature du Traité FNI est évidemment le point qui illustre de manière la plus spectaculaire l'amélioration des relations soviéto-américaines.

La Suisse accorde une importance particulière à ses bonnes relations avec les pays de l'Est. Si elle suit avec intérêt l'évolution en cours en Union soviétique, où M. Gorbatchev semble être en mesure de poursuivre sa politique de réformes, elle s'interroge sur la situation en Roumanie. BRF marque sa surprise

devant la violence des manifestations en Yougoslavie, pays qui a fait l'objet d'un effort financier particulier de la Suisse, et qui accueille près de 120'000 ressortissants yougoslaves sur son territoire.

MAE Dumas, qui voyait le MAE soviétique Chevarnadze le même jour, répète que la France a approuvé pleinement l'Accord FNI. M. Chevarnadze ne paraissait toutefois pas très optimiste sur les chances de parvenir rapidement à un accord sur la réduction des armements stratégiques. L'évolution des rapports Est-Ouest est sans conteste positive : sans un rapprochement substantiel des positions entre les USA et l'URSS, les conflits régionaux n'auraient pas pu entrer, pour beaucoup, dans une phase de liquidation.

En Union Soviétique même, les changements de nature constitutionnelle projetés, l'allègement de l'appareil du Parti, la mise à l'écart de représentants de l'ancienne garde montrent que M. Gorbatchev tient la situation bien en main. Jouant en même temps ses cartes maîtresses, il mène une véritable course contre la montre. Pour affermir son autorité à l'intérieur, il a également besoin de succès sur le plan extérieur. Les Européens se trouvent à cet égard dans une situation qui n'est pas défavorable, car ils affichent une solidarité suffisante dans une situation où M. Gorbatchev est avant tout demandeur. Ceci est notamment perceptible dans l'insistance avec laquelle MAE Chevarnadze réclame la tenue à Moscou de la conférence de la CSCE relative aux droits de l'homme.

### C S C E

Pour ce qui touche la Conférence de Vienne qui s'achève, BRF précise que la Suisse ne veut pas sortir le problème du désarmement conventionnel de la CSCE. Si la négociation devait s'engager de bloc à bloc à 23, 12 pays seraient à l'écart. Un mécanisme adéquat permettant le passage d'un flux d'informations des vingt-trois aux pays non-membres d'une alliance militaire devrait dès lors être mis au point.

Pour le MAE Dumas, le souci de la France est de mettre fin le plus rapidement possible à la conférence en cours, pour commencer celle sur le désarmement conventionnel à la fin de cette année. Les parties seraient sur le point d'aboutir à la définition du mandat de négociations, tenant compte entre autres du principe essentiel de la disparition des asymétries.

La réserve de la France sur la négociation à 23 a pour corollaire qu'elle est parfaitement ouverte à ce qu'une information circule de façon large au sein des 35.

#### Conférence sur les armes chimiques

Pour Paris, la Convention de 1925 a des lacunes considérables car rien n'y est prévu sur la non-prolifération, la destruction des stocks ou le contrôle. La conférence, qui devrait réunir à Paris à l'initiative du Président de la République, la communauté internationale est destinée avant tout à sensibiliser les Etats à la problématique de l'arme chimique. Cette conférence, réunie au niveau ministériel, devrait adopter un document substantiel. Il ne s'agirait toutefois pas de créer un mécanisme qui se substituerait à la négociation en cours à Genève, mais bien au contraire d'en réaffirmer l'intérêt.

BRF souligne que cette initiative rencontre son approbation.

#### LA SUISSE ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

A un moment où la Suisse, selon le mot de BRF, devient "le seul pays frontalier de la France" en-dehors de l'espace communautaire, il convient de réaffirmer que la Suisse fait partie de l'Europe. La capacité d'intégration de la Suisse à l'Europe est réelle, puisque plus de 130 accords particuliers la lient déjà à la Communauté.

Un phénomène reste préoccupant : l'Europe se construit selon un schéma qui est étranger à la Suisse. Toute la structure de la Suisse repose en effet sur le respect de trois composantes, à savoir la démocratie directe, le fédéralisme et la neutralité.

Avec son récent rapport aux Chambres fédérales sur la Suisse et la Communauté Européenne, le Conseil fédéral a voulu tracer un bilan de l'action entreprise à ce jour et tracer les perspectives de la politique d'avenir. Pour l'instant, tout en ne fermant pas définitivement la porte à la Communauté, une demande d'adhésion ne peut pas être envisagée. Les autorités souhaitent par contre l'approfondissement d'une coopération pragmatique dans tous les domaines d'intérêt commun, et l'apparition d'un "réflexe européen" dans le processus législatif interne. Consciente de la nécessité d'une solidarité entre pays riches et moins avancés, la Suisse est également ouverte au dialogue sur l'éventualité de prendre des mesures, en tant que pays non membre de la Communauté, en faveur des régions moins favorisées.

#### RELATIONS BILATERALES

Les deux parties ont qualifié les relations bilatérales d'excellentes et souligné l'absence de tout réel contentieux. Lors d'un tour d'horizon de ces relations, RRF a évoqué les points suivants :

1. La Suisse a l'intention d'adhérer en tant que partie contractante au Traité du 1er décembre 1959 sur l'Antarctique, et doit recueillir à cet effet le consentement de toutes les parties contractantes, dont la France. Un aide-mémoire a été remis à cet effet.
2. Une conférence sur le transport et le stockage des matières dangereuses doit se tenir les 20 et 21 mars prochain dans le cadre du PNUE. La Suisse souhaite que la France influence,

dans la mesure de ses possibilités, les pays du Tiers Monde pour participer à cette conférence.

Selon la partie française, les pays africains amis de la France ont déjà été sensibilisés à cette perspective.

3. Les centrales nucléaires, et plus particulièrement le sur-générateur de Creys Malville, constituent une source de préoccupations pour les cantons frontaliers de la France. La Suisse se félicite des progrès accomplis dans la renégociation de l'accord d'information réciproque en cas d'accident.

L'Accord de coopération entre la France et la Suisse sur le nucléaire civil, prêt à la signature depuis plus d'un an, préoccupe les autorités suisses. La partie française estime que cet Accord, qui a dû être transmis pour avis à la Communauté Européenne, devrait pouvoir être signé avant la fin de l'année.

4. Certaines radios privées françaises, émettant en direction de la Suisse et notamment du bassin lémanique sans respecter la coordination internationale stipulée par l'UIT, n'ont, malgré l'intervention de la CNCL, pas cessé d'émettre. Cette situation cause un préjudice important aux radios locales suisses qui souffrent ainsi d'une distorsion de concurrence.
5. Un aide-mémoire a été une nouvelle fois remis à propos de la compagnie maritime suisse Keller Shipping. Cette société qui se voit discriminée dans la répartition du frêt dans le trafic maritime entre la France et l'Afrique occidentale se voit menacée dans sa survie. Cette compagnie revêt pour la Suisse une importance stratégique pour des raisons d'approvisionnement en cas de conflit.
6. Un aide-mémoire a été remis au sujet de l'Accord assurance Suisse-Communauté Européenne.
7. Un aide-mémoire a été remis au sujet des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

La partie française a soulevé la question des frontaliers. Les autorités françaises souhaiteraient en particulier, pour leurs ressortissants, une libéralisation de la pratique leur permettant de changer de place ou de profession, ainsi que l'autorisation immédiate en cas d'obtention d'un contrat de travail. Ces demandes ont déjà été formulées directement par les associations de frontaliers auprès des cantons de Genève, Vaud et Valais. La partie suisse mentionne dans ce contexte la Déclaration de Lausanne relative à une politique commune concertée à l'égard de la main-d'oeuvre frontalière, adoptée le 1er juillet 1988 par les seize cantons frontaliers faisant appel à des travailleurs frontaliers.

Entretiens avec M. Alain Decaux, Ministre délégué à la Francophonie, le 10 octobre 1988

M. Decaux se félicite des progrès de la coopération francophone depuis les Sommets de Paris et Québec. Celui de Dakar devrait renforcer encore la place de l'Afrique dans la communauté francophone. La majeure partie des fonds annoncés pour 1988 sont engagés et les projets mis sur pied avancent bon train. La participation de la Suisse, remarquée au Sommet de Québec, est très appréciée. Sa position particulière est comprise et acceptée, et sa présence dans la coopération culturelle, scientifique et technique est jugée nécessaire à la cohérence de l'ensemble de la Francophonie.

M. Felber salue le rôle qu'y joue la France, qui ne tente pas d'accaparer le mouvement à son profit et qui favorise une Francophonie ouverte et éclectique. Il souligne la volonté des autorités fédérales de s'associer à la coopération francophone, en représentant l'ensemble de la Suisse, et non seulement tel ou tel canton ou intérêt particulier. Bien que notre attitude réservée à l'égard du volet politique des Sommets ne se soit pas modifiée, nous constatons que ces rencontres pragmatiques et non-institutionnalisées n'exigent pas le maintien d'un statut particulier de la Suisse, qui entend continuer à oeuvrer activement aux projets francophones concrets. C'est pourquoi M. Felber proposera au Conseil fédéral que la Suisse participe à part entière au Sommet de Dakar.

MUHEIM



Visite à Paris du Conseiller fédéral René FELBER,  
Chef du Département fédéral des affaires étrangères  
les 10 et 11 octobre 1988

---

DELEGATION FRANCAISE

Aux entretiens :

- M. le Ministre d'Etat Roland DUMAS,  
Ministre des Affaires Etrangères
- M. Jacques BLOT,  
Directeur d'Europe au MAE
- M. Georges VAUGIER,  
Sous-directeur d'Europe au MAE
- M. Olivier MAUVISSEAU,  
Sous-direction d'Europe au MAE
- M. Charles-Henri d'ARAGON,  
Directeur adjoint du service de presse au MAE
- M. de ZORZI,  
Chargé de mission au cabinet du Ministre

Au dîner :

Les mêmes personnes, plus

- M. Benoît d'ABOVILLE,  
Directeur adjoint des affaires politiques du MAE

Interne VerteilerlisteBetrifft: **Complément à l'information hebdomadaire du 17 octobre 1988**

Departementsvorsteher		BRF
Dipl. Sekretär	Hr. Combernous	CD
pers. Mitarbeiter	Frau Hanselmann	
Generalsekretariat	Hr. Schaller	SRU
Politischer Direktor, Staatssekretär	Hr. Brunner	BRE
Sekretariat Staatssekretär	Hr. Barras	BF
Protokoll	Botschafter Barbey	BAC
Politisches Sekretariat	Botschafter Ramseyer	RY
Politischer Dokumentationsdienst, Kanzlei pol. Sekretariat		W 338
Politische Sonderfragen	Minister von Arx	AX
Finanz- und Wirtschaftsdienst	Minister Lautenberg Hr. Faivet	LA FB
Pol. Abteilung I	Botschafter Staehelin Hr. Pedotti	SIN PGF
Dienst Frankophonie	Hr. De Dardel	DJ
Europarat	Hr. Richard	RA
Pol. Abteilung II	Botschafter Ruegg Hr. Blickenstorfer	RUE BLI
Sektion f. kons. Schutz	Hr. Robert	RO
Auslandschweizersekretariat	Minister Fetscherin	FN
Fremde Interessen	Hr. Ghisler	GH
Direktion f. int. Organisationen	Botschafter Muheim Minister Erard Minister Gyger	MF ER GWB
Sektion Vereinte Nationen und intern. Organisationen	Hr. Hofer	HER

Sektion intern. wissenschaftliche Angelegenheiten	Hr. Creola	CRE
Sektion für intern. Umweltangelegenheiten	Hr. Schmid	SCW
Sektion f. kulturelle und UNESCO- Angelegenheiten	Hr. Luciri	LC
Sekretariat der nationalen schweiz. UNESCO-Kommission	Hr. Theurillat	TB
Direktion für Völkerrecht	Botschafter Krafft Minister Stettler Minister Godet	KT STR GT
Sektion Völkerrecht	Hr. Spinner	SPI
Sektion Entschädigungsabkommen	Hr. Bühler	BC
Sektion Staatsverträge	Hr. Rubin	RC
Sektion Landesgrenze- und Nachbarrecht	Hr. Dubois	DS
Sektion Verkehr Seeschiffahrtsamt Basel	Direktor Hulliger Stellvertr. Direktor Haenggi	HG
DVA	Botschafter Manz Frau Krieg	MA KRI
Sicherheitsbeauftragter	Hr. Iten	IT
Sektion Rekrutierung und Ausbildung des Personals	Hr. von Graffenried	GRP
Personalsektion	Hr. Kaiser/Hr. Reich	KA/RE
Sektion Buchhaltung und Informatik	Hr. Savoye	SAV
D. f. verw. rechtl. Angelegenheiten	Hr. Doswald	DW
Sektion Bezüge und Zulagen Verwaltungsinspektorat	Hr. Trinkler Hr. Castelli	TK CS
Kuriersektion	Hr. Schweizer	SRJ
Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe	Botschafter Staehelin	SFR
Stellvertr. Direktor	Hr. Wilhelm	WM
Delegierter für Katastrophenhilfe im Ausland	Hr. Bill	BH
Vizedirektor	Hr. Giovannini Hr. Högger	GI HL
Informationsdienst	Hr. Leuzinger	LP
Multilaterale Angelegenheiten	Hr. Pasquier	PA
Sektion human. Nahrungsmittelhilfe	Frau Schelling R.	SGR
Integrationsbüro EDA/EVD	Minister Kellenberger	Ke